

ECOLE SAINTE-CLOTILDE TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022
--

TARIFS ANNUELS	Classes Maternelles	Classes Élémentaires	
		C.P. - C.E.1	C.E.2 - C.M.1 C.M.2
Contribution des parents	831,00 Euros	751,00 Euros	751,00 Euros
Frais généraux	154,00 Euros	154,00 Euros	154,00 Euros
Fournitures scolaires	29,50 Euros	53,25 Euros	67,40 Euros
Accueil du matin	145,35 Euros	145,35 Euros	145,35 Euros
Garderie du soir	503,10 Euros		
Etude du soir		460,30 Euros	460,30 Euros
Demi-pension			
⇒ 4 repas/semaine :	1 197,00 Euros	959,00 Euros	719,25 Euros
⇒ 3 repas/semaine :	897,75 Euros	479,50 Euros	239,75 Euros
⇒ 2 repas/semaine :	598,50 Euros		
⇒ 1 repas/semaine :	299,25 Euros		

1. LA CONTRIBUTION DES PARENTS

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés à l'école, bénéficient d'une réduction selon le barème ci-après. Cette réduction s'applique **uniquement** sur la contribution.

2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
↳ 10 % par enfant	↳ 15 % par enfant	↳ 20 % par enfant

2. LES FRAIS GENERAUX

Ces frais comprennent :

- La cotisation de l'association des Parents d'Elèves (APEL), facturée par famille.
- Des frais divers tels que le carnet de route, les livrets scolaires, l'affranchissement, les photocopies, les frais médicaux, les frais de dossier, l'assurance scolaire « Individuelle Accident et Assistance », les activités manuelles, ...

3. LES FOURNITURES SCOLAIRES

- La papeterie (cahiers, classeurs, feuilles,...) est fournie aux élèves de l'école moyennant une somme forfaitaire (cf grille tarifaire).

4. L'ACCUEIL DU MATIN - L'ETUDE ET LA GARDERIE DU SOIR

- L'accueil du matin fonctionne de 8h00 à 8h20, l'étude et la garderie du soir sont assurées de 16h20 à 18h00, pour les enfants inscrits **toute l'année scolaire** selon les tarifs ci-dessus.
- Il vous est également possible d'inscrire occasionnellement votre enfant à l'accueil du matin, l'étude ou la garderie du soir, moyennant l'achat d'un ticket au prix de :
 - ☞ **1,90 Euro** pour l'accueil du matin (maternelle ou élémentaire) ;
 - ☞ **4,70 Euros** pour la garderie du soir (maternelle) ;
 - ☞ **4,70 Euros** pour l'étude du soir (élémentaire).

5. LA DEMI-PENSION

Le montant annuel de la demi-pension est un prix forfaitaire qui inclut à la fois le repas et les différentes prestations annexes (surveillance, service à table, frais de fonctionnement, ...).

Des déductions (remboursement limité à 90% du coût) seront faites :

- Pour cause de maladie nécessitant une absence supérieure à une semaine avec certificat médical.
- Pour les périodes de classes de découverte et toutes autres activités similaires organisées par l'Ecole SAINTE-CLOTILDE.

Les **élèves des classes élémentaires** en régime externat qui désirent prendre un repas occasionnellement, devront acheter leur ticket-repas à l'accueil au prix de **7,85 euros**.

Attention, pas de vente de ticket-repas pour les élèves des classes maternelles.

6. LES ASSURANCES

⇒ RESPONSABILITE CIVILE

Cette assurance couvre l'élève s'il est tenu pour responsable des dommages causés à autrui dans l'établissement ou en dehors. Dans la grande majorité des cas, les élèves sont couverts par le contrat de leurs parents (Responsabilité civile chef de famille ou multirisque habitation). Veuillez consulter votre assureur, car cette assurance est obligatoire pour l'élève.

⇒ INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Cette assurance couvre l'élève s'il est victime d'un accident.

En raison d'activités quotidiennes multiples et variées la Direction de l'Institution SAINTE-CLOTILDE a décidé de souscrire pour l'ensemble de ses élèves, une telle assurance auprès de la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE.

4. LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITÉ

Nous vous invitons à soutenir la Fondation Providence de Ribeaupillé – Institution Sainte-Clotilde, par le versement d'une contribution volontaire de solidarité qui nous permettra de mener des actions et de soutenir des projets, tels que détaillés sur le document joint en annexe.

Votre contribution donnera lieu à un reçu pour déduction fiscale, qui vous sera envoyé.

Il vous est possible de verser :

- ✓ 80,00 € par an, prélevés en 8 mensualités de 10,00 € (soit 27,20 € par an après déduction fiscale).
- ✓ 120,00 € par an, prélevés en 8 mensualités de 15,00 € (soit 40,80 € par an après déduction fiscale).

7. MODE DE PAIEMENT

Le montant annuel des frais est payable par prélèvement, en 8 mensualités prélevées le 5 du mois, d'octobre 2021 à mai 2022.

Le mandat de prélèvement SEPA est à nous retourner, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'adhérer à ce mode de règlement, nous vous demandons de vous mettre en relation avec le service comptabilité de l'établissement.

En cas de nécessité, une régularisation interviendra au courant du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

En cas de rejet d'un prélèvement par votre organisme financier, nous rajouterons les frais bancaires sur votre décompte.

* * * * *

Pour nous permettre de bien préparer la prochaine rentrée, nous vous remercions de nous retourner rapidement :

- l'engagement financier complété et signé ;
- le contrat de scolarisation complété et signé ;
- votre souscription à la contribution volontaire de solidarité, le cas échéant ;
- l'inscription à la demi-pension, le cas échéant ;
- le mandat de prélèvement SEPA complété et signé ;
- le relevé d'identité bancaire IBAN ;
- le règlement de l'acompte.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Pascaline GALLET,
Chef d'établissement 1^{er} degré.